



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

Termes de référence

Recrutement d'un pool de Consultants chargés de faire l'état des bénéfices découlant des projets, programmes et initiatives sous-régionaux au profit des pays de l'espace COMIFAC

1. Contexte et justification

La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation internationale reconnue pour son rôle indéniable dans l'intégration sous-régionale en matière de conservation, de gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et de l'environnement. Sa mission principale est d'orienter, de coordonner et de prendre des décisions sur les actions et initiatives sous-régionales dans le secteur forêts et environnement. L'institution est dotée d'un Plan de convergence sous-régional qui est le cadre de référence et de coordination de toutes les interventions en matière de conservation, de gestion durable des écosystèmes forestiers et de l'environnement en Afrique Centrale. Ce Plan de convergence a été adopté en février 2005 et révisé en 2014 pour la période décennale 2015-2025.

Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution de la COMIFAC ayant pour mandat de coordonner la mise en œuvre des activités de l'institution et d'appliquer les décisions du Conseil des Ministres. Dans le cadre de ses missions, le Secrétariat Exécutif dispose d'un portefeuille de projets, programmes et autres initiatives sous-régionales dans le secteur forêts et environnement dont il assure la coordination et la supervision. Ces initiatives qui rentrent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de convergence sont pour la plupart financés par des partenaires techniques et financiers. Leurs interventions ont pour principales cibles bénéficiaires les pays de la sous-région et couvrent divers domaines tels que la conservation de la biodiversité, la lutte contre les changements climatiques et la désertification, la restauration des paysages, la gouvernance forestière, l'harmonisation des politiques forestières et environnementales, la gestion durable des produits forestiers non ligneux, les financements durables, l'économie verte, la connaissance des ressources, la participation multi-acteurs, le développement local, la foresterie participative, etc. Plusieurs approches d'interventions sont déployées à travers ces projets et programmes parmi lesquelles la formation et le renforcement des capacités, la fourniture d'équipements et d'infrastructures, l'assistance technique, l'éducation environnementale, le développement d'outils d'aide à la décision, la recherche scientifique et technique, la communication, le lobbying et le plaidoyer, etc.

Grâce à sa réputation qui n'a cessé de croître au fil des années, la COMIFAC a vu le volume financier de son portefeuille de projets et programmes sous-régionaux augmenté sensiblement, passant par exemple d'environ 74,11 millions d'euros pour le financement de sept (7) projets et programmes en 2010, à plus de 161,26 millions d'euros pour le financement d'une vingtaine de projets et programmes en 2018, sans pour autant que l'on sache avec exactitude le gain chiffré en terme financier et les co-bénéfices (gain non chiffrable) découlant de chacune de ces initiatives tant sur le plan économique que social au profit de chaque pays de la sous-région. Ces informations sont d'autant importantes que les pays s'interrogent sur les bénéfices réels qu'ils tirent des initiatives de la COMIFAC et de la mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux. En tant que membres de l'institution, ces pays ont des obligations vis-à-vis de la COMIFAC à travers par exemple, le paiement des contributions égalitaires. Ils devraient en retour bénéficier de tout appui de l'organisation tel que le prévoit le Traité de la COMIFAC.

C'est fort de ce qui précède que lors de la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC tenue en mars 2018 à Brazzaville, les Ministres ont instruit le Secrétariat Exécutif de « présenter dans un

tableau synoptique et de manière succincte les différents programmes et projets sous-régionaux en ressortant leur situation au niveau national afin d'avoir une meilleure visibilité des appuis que bénéficient les pays ». Cette recommandation a été réitérée lors de la dixième session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Yaoundé en juillet 2019 où ils ont également instruit le Secrétariat Exécutif « d'élaborer tous les deux ans un document ressortant les bénéfices par pays apportés dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux ainsi que les montants dont bénéficie chaque pays pour chacun des projets et programmes ». L'importance d'un tel document n'est plus à démontrer dans la mesure où il servirait d'outil de plaidoyer pour la sensibilisation des pays en matière de paiement des contributions égalitaires et de l'attention que mérite la COMIFAC.

Eu égard à ce qui précède, le Secrétariat Exécutif recherche d'un pool de deux Consultants pour faire l'état de la situation des bénéfices apportés aux pays découlant des initiatives de la COMIFAC et dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux.

2. Objectifs

❖ Objectif global

L'objectif global de cette consultation est d'aboutir à l'évaluation des bénéfices découlant des initiatives de la COMIFAC et de la mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux de l'institution au profit de chaque pays d'Afrique Centrale.

❖ Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques suivants :

- Recenser l'ensemble des projets, programmes et initiatives sous-régionaux mis en œuvre sous la coordination/supervision de la COMIFAC depuis sa création ;
- Inventorier les partenaires techniques et financiers ayant apportés des appuis techniques et financiers dans la mise en œuvre de ces projets, programmes et initiatives ;
- Etablir le profil pays des gains chiffrés et co-bénéfices (non quantifiables) sur les plans financier, économique et social découlant de la mise en œuvre de ces projets, programmes et initiatives. ;
- Etablir un tableau synoptique et succinct des programmes et projets sous-régionaux en ressortant leur situation au niveau national des appuis que bénéficient les pays pour les domaines d'intervention suscités ;
- Elaborer un argumentaire, brève de politique, sur les bénéfices non chiffrables des avantages des initiatives de la COMIFAC et de l'action du Secrétariat Exécutif ;
- Faire des propositions aux pays sur une base analytique pour l'optimisation des bénéfices découlant des projets, programmes et initiatives au profit des pays tenant compte de leurs obligations vis-à-vis de l'institution.

3. Quelques éléments de la démarche méthodologique proposée

La mission devra se dérouler suivant une approche participative avec les acteurs du secteur forêts environnement au niveau sous-régional et national.

Le processus d'évaluation des bénéfices découlant des projets, programmes et autres initiatives de la COMIFAC au profit de chaque pays d'Afrique Centrale devra être conduit par un pool de deux Consultants régionaux. La démarche suivante est proposée pour effectuer cette mission : 

❖ **Organisation à Yaoundé (Cameroun) d'une réunion de lancement de la consultation ;**

Lors de cette réunion de compréhension commune de la consultation, les consultants devront présenter la méthodologie qu'ils proposeront. Celle-ci sera débattue, consolidée et devra prendre en compte les attentes du Secrétariat Exécutif. Le calendrier de la mission et les livrables attendus y seront également définis.

❖ **Consultations sous-régionales en vue de la collecte des informations ;**

Les consultations seront menées par les consultants qui devront d'une part procéder à la revue documentaire existante (documents, sites web de la COMIFAC et des projets/programmes) et d'autre part, mener des entretiens auprès du Secrétariat Exécutif et des autres acteurs régionaux (responsables de projets et programmes, organismes sous-régionaux partenaires de la COMIFAC, partenaires techniques et financiers, etc.). Ces consultations se feront à partir de Yaoundé et porteront notamment sur les bénéfices au profit des pays et issus des projets, programmes et initiatives sous-régionaux en cours ou achevés.

❖ **Consultations nationales en vue de la collecte des informations ;**

Les consultations nationales porteront sur la collecte des informations auprès des acteurs nationaux contribuant à la mise en œuvre et au suivi des projets et programmes ou des bénéficiaires desdites initiatives au niveau national, en vue d'évaluer les retombées de ces projets et programmes. Elles seront menées par les Consultants régionaux ou nationaux avec l'appui des Coordinations Nationales COMIFAC.

❖ **Elaboration des livrables à savoir :** (i) profil pays des bénéfices découlant des projets, programmes et initiatives COMIFAC ; (ii) tableau synoptique et succinct des programmes et projets sous-régionaux et les bénéfices au profit des pays qui en découlent ; (iii) rapport sur les propositions pour l'optimisation des bénéfices et (iv) un argumentaire (brève de politique), sur les bénéfices non chiffrables des avantages des initiatives de la COMIFAC et de l'action du Secrétariat Exécutif.

❖ **Validation des livrables lors de l'atelier sous-régional de validation, et prise en compte des observations par les Consultants.**

4. Produits attendus

Les résultats attendus au terme de cet exercice sont :

- Au départ, un document méthodologique qui ressort clairement les jalons d'étape calés dans le temps et les produits correspondant à chacune des étapes ;
- Ensuite les livrables suivants (en version draft et version validée) :
 - o profil pays des bénéfices découlant des projets, programmes et initiatives COMIFAC
 - o tableau synoptique et succinct des programmes et projets sous-régionaux et les bénéfices au profit des pays
 - o rapport analytique sur les propositions pour l'optimisation des bénéfices faisant ressortir les obligations vis-à-vis de l'institution
 - o argumentaire (brève de politique), sur les bénéfices non chiffrables des avantages des initiatives de la COMIFAC et de l'action du Secrétariat Exécutif. *h*

5. Profil des Consultants

La COMIFAC est à la recherche, dans le cadre de cette mission, d'un pool de deux Consultants avec des compétences de niveau Bacc+5 (au moins) dans les domaines suivants d'une part : gestion des ressources naturelles, gestion de projets/programmes et d'autre part, évaluation financière et socio-économique de projets/programmes, appui au développement

Lesdits Consultants devront comporter des expériences d'au moins dix (10) ans dans l'évaluation et la gestion des projets et programmes liés à l'environnement, la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux, dans les approches régionales et les processus multi-acteurs.

Il est nécessaire pour cette mission, d'avoir une bonne connaissance du Plan de convergence, des politiques forestières des pays de la sous-région, du fonctionnement de la COMIFAC et des institutions sous régionales (CEEAC, CEFDHAC, OCFSA, RAPAC, CICOS, CBLT, etc.).

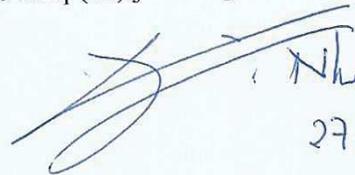
Une connaissance de l'environnement institutionnel et juridique du secteur forêts-environnement des pays membres de la COMIFAC est également importante pour pouvoir mener à bien cette mission.

En outre, les Consultants devront être dotés d'une grande capacité d'analyse et de synthèse, d'une bonne maîtrise de la langue française.

La maîtrise de l'anglais, l'espagnol et le portugais (les autres langues officielles de la COMIFAC) sera un atout.

6. Durée du mandat

Le mandat de la Consultation est d'une durée de trente-cinq (35) jours répartis sur trois (3) mois. Il entre en vigueur dès la signature du contrat.


Nhols
27-03-2020.